

Quelle réglementation thermique pour quels travaux ?

Fiche valable pour les PC déposés après le 01/01/2015

Conditions

Rénovation	Tous types de bât sauf exceptions*	SHON > 1000 m ² et construit avant 1948 et coût travaux > 322 €/m ² logement sinon 275€/m ²
		Autres

Extension	Maison individuelle	Srt ≤ 50 m ²
		50 < Srt < 100 m ²
		Srt ≥ 100 m ²
	Autres sauf exceptions*	Srt ≤ 50 m ²
		Srt ≤ 150 m ² et Srt ≤ 30%.Srt existant
		Autres

Bâtiment neuf	Tous types de bât sauf exceptions*	Srt ≤ 50 m ²
	Logement	Srt > 50 m ²
	Tous sauf exceptions*	Srt > 50 m ² et S. plancher ≤ 1000 m ²
		S. plancher > 1000 m ²

Obligations

RT EXISTANT "GLOBALE" [calcul Th-C-E-ex]	Calcul thermique à réaliser			
RT EXISTANT "PAR ELEMENT" [arrêté du 3 mai 2007]				
RT EXISTANT "PAR ELEMENT" [arrêté du 3 mai 2007]	Calcul thermique à réaliser			
RT 2012 simplifiée				
RT 2012				
RT EXISTANT "PAR ELEMENT" [arrêté du 3 mai 2007]	Calcul thermique à réaliser	Test de perméabilité à l'air		
RT 2012				
RT EXISTANT "PAR ELEMENT" [arrêté du 3 mai 2007]	Calcul thermique à réaliser	Test de perméabilité à l'air		
RT 2012				
RT 2012	Calcul thermique à réaliser	Test de perméabilité à l'air	Etude de faisabilité énergie renouvelable au permis de construire	Attestation au permis de construire : Etude de faisabilité
RT EXISTANT "PAR ELEMENT" [arrêté du 3 mai 2007]				
RT 2012				
RT 2012				

- Attestation Bbio à établir dépôt du permis de construire
- Attestation à l'achèvement des travaux
- DPE construction à effectuer à la fin du chantier

* Bâtiments non concernés par ces obligations : 1 - Les bâtiments qui ne sont pas chauffés ou refroidis pour le confort des occupants ; 2 - Les bâtiments chauffés à moins de 12°C ; 3 - Les constructions provisoires prévues pour moins de 2 ans ; 4 - Les bâtiments destinés à rester ouverts en fonctionnement habituel (ex : commerces en rez-de-chaussée) ; 5 - Les bâtiments agricoles ou d'élevage ; 6 - Les bâtiments situés dans les départements d'outre-mer ; 7 - Les bâtiments qui doivent garantir des conditions particulières de température, d'hygrométrie ou de qualité de l'air en raison de contraintes spécifiques liées à leur usage (ex : piscine, salle de conférence)